



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement

Question écrite n° 56437

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la possibilité qui sera offerte aux habitants d'Île-de-France en 2010 de prendre les transports en commun grâce à leur téléphone mobile. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions de mise en oeuvre de ce dispositif.

Texte de la réponse

Grâce à une nouvelle technologie, les téléphones portables pourront prochainement assurer des fonctions de paiement et de contrôle des titres de transport, analogues à celles qui sont portées par les cartes à puce du type « Passe Navigo ». Le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) a décidé de coordonner les travaux que vont entreprendre les transporteurs franciliens et les opérateurs téléphoniques, afin de créer ce nouveau service en Ile-de-France, dans le respect des contraintes de service public. Il conviendra en particulier de veiller à préserver l'anonymat des déplacements. Le STIF s'est fixé comme objectif pour 2010 de finaliser un programme de mise en oeuvre pour les usagers. La date de 2010 n'est donc pas celle d'une généralisation du système, mais plutôt celle du lancement d'une première phase, dont il est trop tôt pour définir aujourd'hui l'ampleur et le contenu. Si les clients des transports d'Ile-de-France sont naturellement les plus concernés par un tel système, les personnes qui ne sont qu'occasionnellement dans cette région le sont aussi. Ainsi, la question de l'interopérabilité avec d'autres systèmes de billettique, déjà en place en France, se pose. Le groupement des autorités responsables des transports (GART) a constitué un groupe de travail et lancé une étude, en liaison avec les services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, sur les conditions dans lesquelles les mêmes téléphones pourraient remplir des fonctions de ce type dans d'autres régions ou villes ayant des systèmes de billettique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56437

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7390

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12561